

Comité Régional



LE 4 DÉCEMBRE VOTONS CGT

**ÉLECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**

VOTONS

la
cgt

4 décembre 2014

PAYS DE LA LOIRE
BULLETIN
Comité Régional

N° 75 - Novembre 2014

SOMMAIRE

| | |
|---|---------------|
| Édito : le 4 décembre, agir pour le développement durable | 2 |
| Élections fonction publique | 3 |
| Réforme formation professionnelle | 4 à 5 |
| Déclaration... | 6 à 7 |
| Interventions | 8 à 11 |

ÉDITO

Le 4 décembre, agir pour le développement humain durable.

Malgré un contexte économique et social dégradé, le Gouvernement maintient sa stratégie économique : une baisse des dépenses publiques et sociales. C'est le sens du projet de Loi de Finances pour 2015. Les dépenses publiques utiles vont être amputées de 21 milliards d'euros, dont 7 milliards sur le compte de l'Etat, 4 milliards sur les dotations des collectivités et 10 milliards au détriment de la Sécurité Sociale. Les conséquences économiques et sociales de ces coupes budgétaires sont graves. Elles risquent de réduire l'activité et l'emploi, de creuser encore plus les inégalités sociales. En effet, deux tiers des investissements publics sont réalisés par les collectivités. Les diminuer signifie une baisse importante d'investissements utiles pour l'intérêt général que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou de missions de services publics. En ce qui concerne la Sécurité Sociale, ces coupes vont aggraver la situation des plus modestes, que ce soit en matière de santé, de politique familiale, de niveaux des pensions de retraite. En revanche, les entreprises continuent d'être servies généreusement. En plus du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), elles bénéficieront des nouvelles baisses de cotisations sociales, de l'allègement de la contribution sociale de solidarité des sociétés et contribution additionnelle (impôt sur le chiffre d'affaires) et de la suppression d'une dizaine de taxes.

De plus, ces décisions remettent en cause notre modèle social avec la fin de l'universalité des allocations familiales qui seront modulées selon les revenus.

La réduction des déficits et la diminution de la dette ne peuvent pas être affichées comme seuls objectifs politiques. La dette publique est utile quand elle finance des dépenses publiques et sociales utiles aux générations actuelles et futures, d'autant que les richesses existent. La campagne sur le coût du capital lancée par la CGT en début d'année est plus que jamais d'actualité. Elle doit se décliner au plus près de nos syndiqués et des salariés pour les convaincre qu'il est urgent de se mobiliser afin de peser sur les choix politiques.

Le 4 décembre prochain est à considérer comme une journée d'actions pour les 5 millions d'agents publics appelés à élire leurs représentants syndicaux dans les 3 Fonctions Publiques. Le résultat CGT va compter pour calculer la représentativité de toute la CGT. Il sera aussi analysé par les politiques et le patronat. Il pèsera sur les choix politiques, économiques et sociaux à venir.

Faire le choix du vote CGT le 4 décembre, c'est faire valoir le choix du développement humain durable.

Francine DESNOS

Comité régional
N° 75 - Nov. 2014



CR CGT des Pays de la Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tél. 02 41 20 03 21
Fax 02 41 20 01 22

Email :
cgtpaysdeloire@wanadoo.fr
<http://cgt-paysdelaloire.org>

Prix : 0,15 €

CPPAP n° 0115 S 06274

Directrice de publication :
Francine DESNOS

Conception et impression :
Imprimerie CGT - Nantes 44

Routage : Indus MD

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

4 DÉCEMBRE 2014 : C'EST TOUTE LA CGT QUI DOIT SE MOBILISER



Le 4 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles dans la Fonction Publique. Pour la première fois, les trois versants de la Fonction Publique - État, Hospitalière et Territoriale - voteront le même jour. Ce sont 5,2 millions de salariés concernés par ces élections qui vont voter, ce qui en fait la plus grande élection professionnelle de France. Sans oublier les salariés de La Poste et France-Télécom toujours sous statut public qui voteront aussi.

Dans un contexte de défiance orchestré par certains vis à vis du syndicalisme et de la CCT en particulier, le niveau de participation des agents publics et le résultat de la CGT seront très regardés. A mi chemin de la mesure de la représentativité syndicale en 2017, ce scrutin donnera une bonne indication de la place de la CGT dans le paysage syndical français.

L'enjeu pour la CGT dans son ensemble est donc très important, aussi bien pour la représentativité que pour les droits syndicaux. Il nous faut rester la première organisation syndicale, dans la Fonction Publique, comme en général. Pour la Fonction Publique, les résultats de cette élection détermineront pour 4 ans la mesure d'audience qui servira de référence pour les négociations d'accords.

Pour ces raisons, la Confédération a décidé d'engager toute la CGT dans cette campagne. Un groupe de travail confédéral a été créé pour orchestrer cette campagne et produire des supports. Un site internet de campagne est ouvert à tous : <http://electionsfp2014.cgt.fr/>.

Après un quatre pages de présentation, une série de quatre affiches et quatre tracts thématiques ont été confectionnés, imprimés à grande échelle et envoyés dans les Uds. Ce matériel est actuellement disponible dans chaque UD, sous la responsabilité du groupe de travail élections 2014 qui existe dans chacune des 5 Uds de la région. Un-e référent-e élections 2014 anime cette campagne au niveau de chaque UD.

L'enjeu est bien sûr de se renforcer et progresser là où nous sommes implantés, mais aussi de progresser là où la CGT est, pour des raisons historiques, un peu plus en difficulté. Je pense avant tout à l'Education Nationale, principal employeur des fonctionnaires d'Etat où nous sommes sous représentés, notamment chez les professeurs des écoles. Sans se substituer aux Fédérations, aux syndicats, nous avons besoin de coups de mains, comme cela se passe pour les campagnes des Prud'hommes ou celle des TPE.

Ainsi, chaque collectif départemental essaie de croiser les plans de travail des secteurs les mieux organisés pour pouvoir se déployer là où nous sommes moins présents. Des plans de déploiement seront organisés dans chaque UD, en coordination avec les professions et les UIs.

Les élections approchent très vite, nous avons besoin de toutes les forces de la CGT pour les gagner. Parce que les services publics sont essentiels pour tous, nous avons besoin d'une CGT forte en son sein. Voter CGT, c'est :

- Placer les besoins humains et environnementaux au coeur des politiques publiques.
- Imposer une autre répartition des richesses créées par le travail.
- Investir dans la formation, l'éducation, la santé, les infrastructures, l'emploi, l'emploi public.
- C'est possible avec une grande réforme fiscale faite de justice et d'égalité de traitement des citoyens.
- C'est nécessaire avec la création d'un pôle financier public au service du développement économique.

Au niveau de la région, en 2010, si la France comptait 69,3 agents publics pour 1 000 habitants, le taux était de 56 pour 1 000 dans les Pays de la Loire, taux régional le plus faible ! Ce qui donne 17 % de salariés actifs fonctionnaires. Ce sont, par exemple, 95 000 agents de la Territoriale (Mairies, Conseils Généraux, région), 80 000 fonctionnaires d'Etat (Education nationale, Intérieur, Finances Publiques,...) et 52 000 fonctionnaires dans la Santé. Il faut rajouter à ces chiffres, les salariés de La Poste qui ont conservé le statut public, soit un peu moins de la moitié des effectifs aujourd'hui.



Pierre-Yves GRELLIER



FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi, et à la démocratie sociale a été adoptée par le parlement. Transposition de l'Accord National Interprofessionnel du 14 décembre 2014, elle en modifie sensiblement certaines de ses dispositions mais l'équilibre général du texte, qui avait conduit la CGT à ne pas signer l'ANI, n'est pas modifié. Cette nouvelle réforme s'inscrit dans la continuité de l'ANI du 11 janvier 2013, dit de sécurisation de l'emploi, dans une même logique de course à la compétitivité par la réduction des coûts que le Président de la République vient de sanctuariser à travers le pacte de responsabilité et de nouvelles exonérations patronales.

Néanmoins, cette réforme va impacter les droits des salariés et ce, sur plusieurs points. L'ANI du 14 décembre et la loi du 5 mars 2014 rénovent et précisent plusieurs dispositifs emploi-formation ; modifient la gouvernance ; impactent le financement de la formation professionnelle.

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS EMPLOI/FORMATION

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) en lieu et place de l'actuel DIF

Ses principes :

- Ouvert le 1^{er} janvier 2015 à tout salarié de plus de 16 ans
- Jusqu'à faire valoir l'ensemble de ses droits à la retraite
- Comptabilisé en heures
- Ne peut être mobilisé que par son titulaire

Le CPF permet de financer une action de formation qualifiante figurant obligatoirement sur au moins une liste établie par :

- Les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi de la branche professionnelle.
- Le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation (COPANEF ex CPNFP).
- Les Comités Paritaires Interprofessionnels Régionaux (COPAREF ex COPIRE).

Le CPF est financé :

- Pour les salariés par les entreprises de 10 salariés et plus
- Pour les privés d'emploi, seule une ponction de 300 millions d'euros sur le fonds est prévue.

Le CPF est mobilisable par les salariés sans l'autorisation de l'employeur pour les formations hors temps de travail et sur le temps de travail :

- Permettant d'acquérir le socle de compétences et de connaissances.
- Décidées par accord de branche, d'entreprise ou de Groupe.
- Les actions d'accompagnement à la VAE.

Le CPF est mobilisable par les privés d'emploi sans autorisation de Pôle-Emploi mais uniquement pour les actions n'excédant pas le nombre d'heures acquises en tant que salarié.

Dispositions transitoires :

Au 1^{er} janvier 2015, les salariés en activité commencent à acquérir 24h/an

- Ils conservent le bénéfice des heures acquises au titre du DIF, jusqu'au 1^{er} janvier 2021.
- Les heures acquises au titre du CPF sont cumulables avec celles du DIF, dans la limite de 150 heures.

Pour la CGT, le CPF pourrait être un pas vers la Sécurité Sociale Professionnelle, s'il devenait un réel droit individuel d'accès à la formation, attaché à la personne. Or, avec les moyens dédiés prévus actuellement, ce sont 7 % des salariés qui pourront utiliser le CPF pour financer leur CPF.

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (NOUVELLE OBLIGATION)

Tous les 6 ans de présence continue du salarié : État des lieux récapitulatif de son parcours professionnel, pour vérifier s'il a bénéficié au cours des six dernières années des entretiens professionnels bisannuels et d'apprécier s'il a :

- suivi au moins une formation,
- bénéficié d'une progression, salariale ou professionnelle,
- acquis des éléments de certification, par la formation ou validation des acquis et de l'expérience.

Nota bene : cet entretien n'est pas un entretien d'atteinte d'objectif !

Pour la CGT, il faut qu'il y ait des négociations dans les entreprises sur ce sujet, à savoir les conditions de réalisation, de mise en œuvre, formalisation.

Obtenir l'extension du bilan aux salariés, tous les 6 ans même discontinu.

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

L'article L 6111-6 du code de travail stipule :

- Toute personne peut bénéficier tout au long de sa vie professionnelle d'un conseil en évolution professionnelle, dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel.
- Ce conseil est gratuit.

Le CEP est un lieu d'écoute, d'information et de conseil :

- Hors de l'entreprise.
- Accessible en toute confidentialité.
- Y compris sur le temps de travail.

Le CEP a pour objectif :

- D'accompagner les projets d'évolution professionnelle en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires.
- De faciliter l'accès à la formation.
- De faciliter le recours, le cas échéant, au compte personnel de formation.

Le CEP est assuré par :

- Pôle-Emploi.
- Le Fongécif.
- Les missions locales.
- CAP emploi.
- Les opérateurs régionaux désignés par la Région, dans le cadre du service public régional de l'orientation.

LA GOUVERNANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi achève le transfert des compétences « formation continue » aux régions. Cependant, l'Etat demeure compétent en matière de formation initiale des jeunes sous statut scolaire et universitaire.

La gouvernance nationale et régionale de la formation et de l'orientation professionnelle est orientée autour de 4 nouvelles structures.

Au niveau national :

- Création du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CNEFOP) issu de la fusion entre le Conseil National de la Formation Professionnelle tout au long

de la vie (CNFPTLV) et le Conseil National de l'Emploi (CNE).

- Création du Conseil Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation (COPANEF) qui succède au Comité Paritaire National de la Formation Professionnelle (CPNFP).

Au niveau régional :

- Création du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) issu de la fusion entre le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) et le Conseil Régional de l'Emploi (CRE).
- Création du Conseil Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation (COPAREF) qui succède à la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi (COPIRE).

COPANEF ET COPAREF doivent notamment élaborer les listes de formation éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation) après consultation du CNEFOP au niveau national et du CREFOP au niveau régional.

La CGT siègera dans ces nouvelles instances dans la suite des mandats occupés à la COPIRE et au CCREFP.

Pour rappel, composition et rôle COPIRE

Cette Commission est composée des représentants des 5 organisations syndicales représentatives de salariés CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et des 3 organisations patronales MEDEF, CGPME, UPA.

Elle a pour mission de formuler des avis en direction du Conseil régional, de l'Etat, des OPCA sur les questions de formation et d'emploi, en fonction des spécificités du territoire régional.

Les fils conducteurs des interventions des mandatés CGT : dans le cadre des avis que produit la COPIRE, ils travaillent à ce que la formation professionnelle soit mise au service du développement et du maintien de l'emploi - emploi qu'ils étudient à la fois sous l'angle de la quantité et de la qualité. Ils veillent à promouvoir la formation comme élément

de construction de la sécurisation des parcours professionnels.

Lors des dernières réunions, la COPIRE a été saisie de plusieurs appels à projets de différentes OPCA afin d'offrir des formations dans leurs secteurs concernés (BTP sur la transition énergétique, mais aussi dans les domaines du commerce, du tourisme, du numérique, de la métallurgie dans le cadre de la charte auto).

CCREFP

Il est piloté par le Conseil Régional et la Préfecture de Région. Sa composition : 7 représentants du Conseil régional, 7 représentants de l'Etat, 7 représentants des salariés, 7 représentants employeurs, 1 CESER.

- Il est notamment en responsabilité de la construction, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (ex PRDF), document stratégique co-signé par le Président du Conseil Régional et le Préfet.
- Il intervient également dans les domaines de l'apprentissage, l'orientation, les « investissements d'Avenir », etc.

Lors de la dernière séance du 14 octobre, plusieurs points à l'ordre du jour :

- Présentation des évolutions de l'offre de formation professionnelle initiale pour la rentrée 2015. Cette présentation n'était qu'à la phase de pré sélection.

- Point d'étape sur les emplois d'avenir : 6000 contrats emploi avenir depuis le début du dispositif dont 18 % dans le secteur marchand. Au regard des tableaux présentés, on note que la règle du CDI (qui était le premier objectif de ce plan) n'est pas la règle générale seulement 13 %. On note également qu'il y a peu de formations qualifiantes seulement 13 %, le reste étant des formations d'adaptation au poste et acquisition de compétence. La CGT est intervenue sur l'extension de la part vers le secteur marchand avec le risque évident d'effet d'aubaine pour les employeurs bénéficiant des aides associées à ces contrats d'avenir.

Le dispositif doit être reconduit en 2015.

- Plan 30 000 insertion dans l'emploi :

Entre août et décembre 2014, 1792 demandeurs d'emploi ont débuté une formation prioritaire en Pays de la Loire, 46 % ont eu un accès à l'emploi dans les 6 mois.

Cet accès à l'emploi nous a été présenté comme emploi durable

La CGT a posé la question sur leur définition de l'emploi durable. La réponse est CDD et CDI. Nous avons réaffirmé notre position sur l'emploi durable à savoir que le seul contrat pérenne est le CDI, les autres formes de contrats n'étant que le développement de la précarité.

Odile Coquereau
Mandatée Régionale Formation Professionnelle



DÉCLARATION DES ORGANISATIONS

DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CGT

CCN des 4 et 5 novembre 2014

Notre ordre du jour que ce soit sur l'actualité revendicative, la situation de notre entreprise de presse NVO, notre plan de travail, les 120 ans de la CGT en 2015 ou le projet de syndicalisation des travailleurs privés d'emploi, a été impacté par les annonces médiatiques et par la nécessité de donner des explications légitimes précises à tous nos militant-e-s et syndiqué-e-s.

Nous tenons, avant tout, à saluer l'engagement des adhérent-e-s qui témoignent de leur fort attachement à la CGT.

Avec une grande responsabilité tou-te-s les militant-e-s, tou-te-s les syndiqué-e-s, les centaines de milliers d'hommes et de femmes engagé-e-s chaque jour dans la défense des droits des travailleurs, font face, depuis une semaine, à une campagne de dénigrement visant toute la CGT, à travers les attaques dont fait l'objet notre Secrétaire général, auquel nous réaffirmons notre solidarité et notre confiance.

Nous reconnaissons et déplorons le dysfonctionnement interne, l'erreur commise ayant permis que, dans une organisation qui publie régulièrement ses comptes et qui s'est dotée d'une instance de contrôle financier, la décision d'engager 105 000 euros de travaux dans un appartement de location de 79 m², ait pu être prise sans débat et sans décision collective. Le CCN, la Commission Exécutive Confédérale et la Commission Financière de Contrôle, parce qu'ils sont soucieux de la bonne utilisation des cotisations des adhérents, vont travailler ensemble pour que cette situation ne se reproduise pas.

Nous mandatons donc la commission exécutive confédérale pour en tirer les leçons, les enseignements, pour sécuriser les processus de décisions collectives, prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer le contrôle des engagements budgétaires de l'organisation. La CFC devra, faire toute la lumière sur le dysfonctionnement et faire des préconisations pour dorénavant éviter de telle faute. Elle pourra s'entourer de camarades issus d'organisation du CCN pour apporter une expertise.

Cependant, nous ne sommes pas dupes. Certains savent très bien se servir de fautes internes, que nous saurons et allons corriger, pour viser la CGT à un moment où chaque militant-e, chaque syndiqué-e s'emploie, chaque jour, à réagir aux violents choix libéraux et austéritaires dont les conséquences poussent toujours plus de personnes dans la précarité et le pays dans la crise.

Pour les salariés, nous sommes un des seuls remparts face à l'offensive conjuguée du Medef et du gouvernement. Nous savons que nous sommes attendus et ce dévouement médiatique initié par une fuite interne ne doit pas nous déstabiliser, nous diviser, ni semer le doute et la suspicion entre nous. Notre syndicalisme CGT est, non seulement, utile aux salariés mais il est surtout indispensable pour transformer le travail et donc contribuer à la transformation de la société.

L'investissement de notre corps militant dans la campagne des élections professionnelles dans la Fonction publique du 4 décembre, demeure le meilleur gage de réussite pour renforcer le rôle de notre organisation.

Nous avons construit un plan de travail depuis la rentrée. Après la mobilisation du 16 octobre dernier pour la reconquête du financement de la sécurité sociale, nous appelons les organisations à s'inscrire dans les actions déjà programmées, celle unitaire du 18 novembre dans la Fonction publique pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et des missions, et celle du 6 décembre pour l'emploi, contre le chômage et la précarité.

Les rencontres avec nos syndiqué-e-s à travers les assemblées générales de syndicats doivent se poursuivre et s'amplifier.

D'autre part, les rencontres interrégionales programmées en janvier 2015 constitueront, pour tous les militants, des moments de partage forts et seront l'occasion de retrouver les moyens, les leviers et l'énergie nécessaires pour mener notre syndicalisme de conquête.

Autant d'initiatives qui nous permettront de nous engager fortement à partir de nos propositions revendicatives dans une action interprofessionnelle au premier trimestre sur les sujets centraux que sont l'emploi, les salaires, la protection sociale, le développement de la production industrielle et les services publics. Face

à la fronde conjointe du patronat et du gouvernement qui met à mal notre modèle social et entraîne une régression sociale sans précédent, prenons appui sur notre exigence d'une autre répartition des richesses créées par le travail.

Le contexte économique, social et politique actuel nécessite plus que jamais l'intervention des salarié-e-s, des retraité-e-s et des privé-e-s d'emploi, à partir de leurs revendications, pour transformer leur situation de travail et de vie, et gagner des avancées sociales, dans l'unité la plus large. Ne nous laissons pas détourner de nos objectifs revendicatifs. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la CGT soit plus et mieux encore utile, accessible et solidaire.

Montreuil, le mercredi 5 novembre 2014



INTERVENTION TÉLÉVISÉE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président maintient le cap... et le Medef tient la barre !

Tout pour le patronat ! Le jour même où il se confirme que l'Union européenne encourage le dumping fiscal le plus débridé au profit des grandes entreprises et des principaux actionnaires, le Président de la République réaffirme sa volonté d'engager plus que jamais la France dans le carcan de la politique libérale imposée à Bruxelles : budgets publics contraints et restrictions pour les plus humbles, cadeaux et largesses fiscales pour les entreprises et les plus riches. Il répond aux français par un objectif de replacer la France au premier rang de la compétition mondiale.

La baisse des cotisations patronales introduite par le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) deviendra définitive à partir de 2017. Autant de financements transférés des entreprises vers ceux qui paient des impôts : les salariés et les ménages. Autant de droits sociaux réduits pour les mêmes.

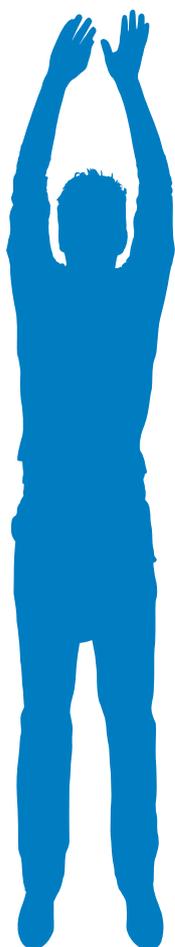
Les réformes des retraites, y compris celle de 2014, produisent les dégâts annoncés par la CGT : le Président propose l'aumône avec une allocation de survie pour les seniors sans emploi entre 60 ans et 62 ans. Une représentante du patronat crache sur le mouvement syndical et réclame des délégués maisons comme interlocuteurs : la réaction particulièrement molle de François Hollande montre quels alliés se ménage ce gouvernement.

Ses déclarations sur le compte pénibilité sont venues confirmer ce positionnement. Les employeurs vent debout contre toute prise en compte de la pénibilité au travail gagnent une nouvelle étape contre la mise en œuvre de la loi : un chef d'entreprise et un parlementaire auront mission de simplifier le dispositif afin « que cela ne coûte rien à l'entreprise ». Et la cotisation, incluse dans la loi pour à la fois financer cette prise en compte et dissuader le recours à des situations d'emploi pénibles, ce sont les salariés qui devront régler l'ardoise ?

Le Président de la République confirme son obstination à poursuivre une politique d'austérité sélective, impitoyable pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi, mais très aménageable pour les entreprises et les actionnaires.

La CGT confirme pour sa part sa détermination à rassembler le monde du travail, pour défendre de véritables solutions de relance de l'économie. Le retour de la croissance – reconnu comme une priorité par François Hollande – passe par une vraie priorité à l'emploi, une revalorisation du travail dans toutes ses dimensions et une amélioration du pouvoir d'achat.

Le problème ce n'est pas le coût du travail, c'est le coût du capital ! Plus que jamais la CGT appelle les salariés à s'investir dans les mobilisations à venir : le 18 novembre pour la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat dans la Fonction publique et le 6 décembre aux côtés des travailleurs précaires.



Lettres consultables dans leur intégralité sur le site CGT du comité régional

<http://cgt-paysdelaloire.org>

**SESSION
PLENIERE DU
14 OCTOBRE
2014**



Intervention Francine Desnos : la décision modificative N°2 – budget 2014 (lettre n°42)

Le projet d'avis qui nous est soumis indique que « la reprise économique espérée lors de la présentation du budget prévisionnel 2014 n'est toujours pas au rendez-vous ». Comment en serait-il autrement alors que le Gouvernement et la majorité présidentielle répondent ou anticipent de manière permanente, par chacune des réformes et textes de loi aux demandes du libéralisme et des marchés financiers ? De manière constante ? depuis des années, la CGT dénonce le recul de l'Etat sur son rôle en matière de justice sociale, de stratégie en matière d'aménagement équilibré du territoire, de justice fiscale. Réduire la dette, tel est l'objectif affiché de nos gouvernants, répété à longueur de journée à l'opinion publique. La CGT considère que cet objectif ne fait pas un programme politique et ne répond pas à la construction d'un avenir pour notre pays et sa population.

La CGT intervient régulièrement sur la dette publique en dénonçant, non pas le trop de dépenses, mais bien le manque de recettes. Celles-ci existent. La CGT en a identifié, bien réelles :

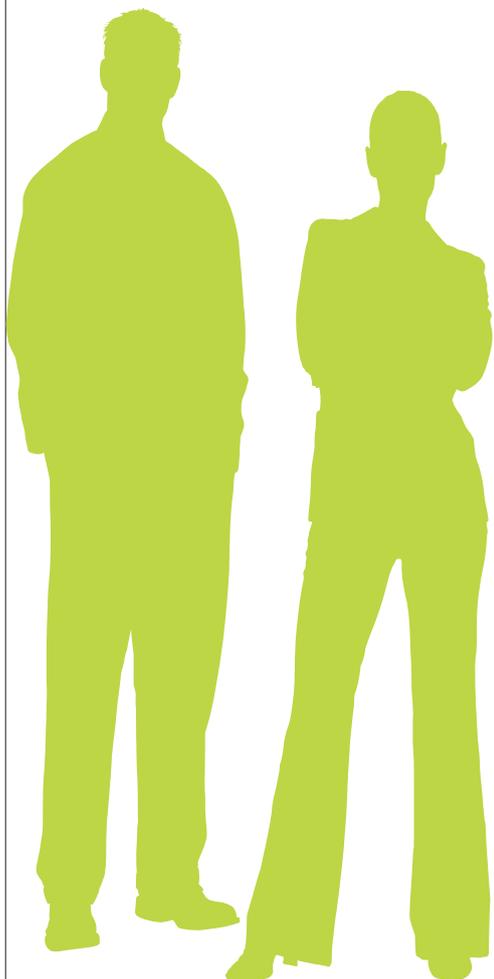
- 80 milliards de fraude fiscale chaque année en France. D'ailleurs, la Cour des Comptes vient de révéler que la fraude aux cotisations des employeurs représente pour les régimes de protection sociale un manque à gagner de plus de 25 milliards d'euros.
- 230 milliards d'euros d'argent public sont versés aux entreprises pour soi-disant favoriser l'emploi. Or, ces aides qui proviennent de nos impôts ne sont soumises à aucun contrôle ni contrepartie. Pour quels résultats en matière d'emplois quand la courbe du chômage continue de progresser inéluctablement ?
- 200 milliards de dividendes distribués par les entreprises, dividendes qui seraient plus utiles à l'investissement et aux augmentations de salaires.

La CGT relève positivement que le projet d'avis du CESER exprime des inquiétudes sur le niveau d'investissement public à partir de 2015 et la responsabilité de l'Etat dans cette situation. Ce choix est la déclinaison des politiques d'austérité menées en Europe, qui réduisent les capacités d'investissements publics et privés, ponctionnent le niveau des salaires, des retraites et prestations sociales, affaiblissent les services publics. Ces choix politiques empêchent toute relance d'activités économiques. Ils remettent en cause notre pacte social et républicain. La CGT partage les interrogations du projet d'avis du CESER sur les conditions de mise en œuvre de l'investissement public pour la réponse aux besoins de la population et au développement économique de nos territoires.

Mais la CGT est en désaccord quant à l'expression du projet d'avis quand il est écrit « le CESER attend de la conférence territoriale de l'action publique qu'elle exerce pleinement sa mission de mise en cohérence des politiques d'investissement et de financement des différents de niveaux de collectivités sur les territoires ».

L'objet essentiel de ces conférences territoriales est de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Elles peuvent débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Ces conférences territoriales vont devenir le lieu privilégié où les politiques publiques vont être décidées, où leur organisation va être arbitrée, où les moyens humains et financiers vont être rationalisés. Pour la CGT, cette instance risque d'être le lieu de mise en cohérence de la réduction des politiques publiques et de gestion de la pénurie des dotations d'Etat.

De plus, la loi ne prévoit ni espace ni dispositif d'information et encore moins de consultation des organisations syndicales interprofessionnelles sur le contenu et l'organisation des politiques publiques qui vont se décider au sein de ces conférences territoriales de l'action publique. Or, les choix stratégiques qui guideront, organiseront et financeront l'action publique dans les territoires de la région seront pris dans cette conférence. C'est pour la CGT un déni de démocratie.



Le CESER s'exprime pour une clarification des compétences entre les différents niveaux des collectivités territoriales. La CGT rappelle à ce propos son attachement à la clause générale de compétence. Celle-ci offre, en effet, la souplesse nécessaire à l'adaptation des services publics et de l'action publique aux impératifs de l'intérêt général. Elle confère aux collectivités une véritable dimension politique.

Pour cette raison, la CGT tout en soulignant la qualité d'écoute du rapporteur s'abstiendra sur le projet d'avis proposé.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 64 voix pour, 5 contre et 15 abstentions.



Intervention de Christian DUBOT CPER 2007-2013 (contrat de projet Etat/Région) (lettre n°43)

En premier lieu, la CGT tient à souligner que le contexte politique est plutôt cruel quand l'examen du bilan du CPER 2007-2013 par le CESER doit s'opérer :

- alors qu'il a été prorogé au détriment de tout engagement de référence quant aux projets concernés ;
- alors que les contours du futur contrat de plan voient l'ancien Premier Ministre interpellé le nouveau quant aux montants des enveloppes qui seraient allouées à la région des Pays de la Loire.

Et si le contexte est cruel, faut-il reconnaître que notre exercice est plutôt dérisoire ?

En second lieu, en toute modestie ou humilité, nous n'en sommes amenés qu'à examiner des taux de réalisation et pointer des retards, notamment de l'Etat ; aussi, avec sa sagesse, le CESER pointe que l'atterrissage du CPER - qui n'a pas pu avoir lieu au terme de sept années - permettra d'améliorer son exécution et de combler des retards de programmation, d'engagement et de mandatement.

Quand bien même ces taux atteindraient les 100 % pour chaque partenaire, ils ne pourraient masquer la réalité : le montant du CPER était bien en deçà des besoins exprimés à l'époque tant par la Région que par le CESR de l'époque en juin 2006 dans sa contribution sur les priorités pour le contrat 2007-2013 !

Le point 1.3. s'intitule « Comment expliquer le retard de l'Etat ? ».

La CGT sera plus directe que le CESER. Pour elle, il faut dépasser la question : l'Etat, ou plutôt la conception qu'en ont les gouvernements successifs, a définitivement renoncé à son rôle social – qu'il s'agisse de l'éducation ou de la santé, entre autres – à son rôle de stratège en matière de politique industrielle, d'aménagement du territoire.

Depuis des années, la CGT évoque ici le désengagement de l'Etat.

Ce désengagement est la traduction dans les faits d'une conception libérale de l'économie ; aussi, l'Etat, au prétexte de décentralisation, ne cesse de renoncer à de nombreuses missions, de les déléguer aux collectivités pour se recentrer sur ses missions régaliennes.

Mais cette décentralisation ne s'accompagne nullement des dotations correspondant aux missions transférées.

Alors, quand notre CESER pointe que « les résultats sont d'autant plus regrettables qu'il s'agit de domaines où les besoins de la région sont importants et que les retards pris seront préjudiciables à son développement », la CGT ne peut y lire que résignation de la part de notre assemblée et cynisme politique.

A titre d'exemple – sans que la CGT ait adhéré à 100 % à celle-ci - en 2006, le CESR pointait en première priorité : « Compétitivité et attractivité durables : inscrire les Pays de la Loire dans l'économie de la connaissance » avec quatre volets :

- la recherche, l'innovation, les transferts de technologie et les pôles de compétitivité,
- l'enseignement supérieur, ciment de la recherche et de l'innovation,
- l'élévation générale des niveaux de compétence,
- un outil d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques et sociales.

Certes, le CPER était en deçà de ces exigences mais malgré cela, comme le dit notre projet d'avis, « les retards portent plus particulièrement sur l'axe 1 – Economie de la connaissance,

INTERVENTIONS CGT

compétitivité, innovation et emploi » - avec un taux d'engagement de 72 % pour l'Etat. Qu'ajouter de plus affligeant ?

Peut-être, à titre d'exemple, l'enveloppe consacrée au volet portuaire – 16 millions d'euros sur 6 ans – quand le CESER considère – dans sa contribution du 13 mai dernier - que le fret ferroviaire est un enjeu pour Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire et que la transition énergétique constitue une opportunité pour son développement.

Peut-être, plus gravement encore, « concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'enveloppe globale estimée à 39,3 millions d'euros. » !

C'est justement inacceptable pour le CESER et, pour une fois, la CGT est d'accord avec la CPU qui tient pour « inacceptables en l'état les propositions de l'État pour le CPER 2015-2020 alors que les financements CPER sont un vecteur majeur et structurant d'investissements d'avenir pour l'enseignement supérieur et la recherche dans toutes les régions ».

Inacceptable, le mot lâché est juste mais pour la CGT il ne se limite pas aux seuls montants affectés au futur CPER : ce qui est également inacceptable c'est que le mandat de négociation de l'Etat relève du fait du prince et ne s'articule pas autour de trois phases, celle des propositions, celle de la négociation et celle de l'approbation.

Inacceptable encore, le déficit démocratique autour de ces futurs contrats de plan.

Ceci étant, la CGT votera le projet d'avis proposé.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 78 voix pour et 3 abstentions.





Intervention de Yvic KERGROAC'H : la stratégie régionale numérique (lettre n°44)

La mise en place d'un accès à l'Internet à très haut débit sur l'ensemble du territoire régional est, pour la CGT, une nécessité pour permettre un développement économique de l'ensemble des Pays de la Loire, mais aussi pour répondre aux besoins sociaux de tous les Ligériens.

La région a décidé, dans le cadre de la stratégie régionale numérique 2014 (la SCORAN 2), d'y consacrer 100 millions d'euros dans les 6 années à venir et d'inscrire dès cette année via la DM2 33 millions d'euros d'autorisation de programme.

La CGT rejoint le CESER qui approuve l'effort financier de la région dans ce domaine.

Elle partage également les inquiétudes concernant la possible remise en cause du déploiement si les collectivités partenaires n'étaient plus en mesure d'apporter leur financement complémentaire.

Elle souhaite toutefois faire deux observations.

Tout d'abord, le poids des dépenses contraintes, qu'il s'agisse du logement, de l'accès à l'énergie, des transports, ou de la communication, est de plus en plus important dans les budgets des ménages. Il existe certes un tarif social d'accès à l'internet, mais celui-ci est réservé aux bénéficiaires du RSA socle. Les conditions d'accès à ce tarif sont pour la CGT beaucoup trop restreintes.

Ensuite, la CGT constate qu'une fois de plus, on se trouve devant le refus des prestataires privés de l'internet d'assumer leur rôle. Autant ceux-ci sont prêts à déployer le très haut débit, via le câble ou la fibre, au coeur des grandes villes, là où la rentabilité immédiate est assurée, autant lorsqu'il s'agit de développer un service sur l'ensemble du territoire, c'est l'argent public qui est mobilisé. Il s'agit, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, d'une privatisation des gains et d'une socialisation des risques.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 80 voix pour et 1 abstention.

Intervention de Yvic KERGROAC'H : mise en œuvre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale (lettre n°45)

En premier lieu, la CGT tient à dire que les fonds européens ne sont pas une manne qui tombe ex-nihilo, mais qu'ils proviennent de contributions de chaque Etat, donc de chaque citoyen.

La CGT partage les remarques émises dans l'avis relatif aux fonds structurels européens.

Les Pays de la Loire bénéficient d'une enveloppe importante, en légère augmentation par rapport à la période 2007-2013. Toutefois, la CGT souligne que ce qui est vrai ici ne l'est pas ailleurs en Europe. Rappelons qu'avec la baisse du budget de l'union Européenne, plus de la moitié des pays de l'UE (15 sur 28) sont victimes des coupes budgétaires. Les pays en crise ne font pas exception : les aides aux régions grecques diminuent de 6,5 milliards d'euros, celles aux régions espagnoles de 11,1 milliards d'euros.

Par ailleurs, la hausse de l'enveloppe attribuée à notre région intervient dans un contexte d'austérité imposée par l'Etat : elle est à relativiser au regard des diminutions des dotations de l'Etat qui affecteront la région.

Pire, la nécessité de trouver des financements croisés (les fonds européens devant intervenir en cofinancement) avec des collectivités soumises à la diète et un Etat bloquant les dépenses risque de mettre les financements de projets en péril, aux dépens du nécessaire développement de l'ensemble de la région.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 80 voix pour et 1 abstention.



JE DONNE DE LA FORCE À MON CHOIX !



ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

4 décembre 2014

AUGMENTONS
LES SALAIRES ET
LE POUVOIR D'ACHAT !

DONNONS
DES MOYENS À
L'ACTION PUBLIQUE !

RENFORÇONS
LE STATUT DES
FONCTIONNAIRES !

AYONS DE
L'AMBITION POUR
LES MISSIONS DU
SERVICE PUBLIC !

TOUTE LA CGT MOBILISÉE
POUR GAGNER



www.cgt.fr

